

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE144822047

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Tetra Tech QI inc. (somme maximale de 2 119 305,43 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. (somme maximale de 1 720 253,08 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2), totalisant une somme maximale de 3 839 558,51 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-13651 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 30 octobre 2014

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 30 octobre 2014

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE144822047, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion d'ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Tetra Tech QI inc. (somme maximale de 2 119 305,43 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. (somme maximale de 1 720 253,08 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2), totalisant une somme maximale de 3 839 558,51 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-13651 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE144822047

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Tetra Tech QI inc. (somme maximale de 2 119 305,43 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. (somme maximale de 1 720 253,08 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2), totalisant une somme maximale de 3 839 558,51 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-13651 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

À sa séance du 8 octobre 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1144822047. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat 2 de services professionnels de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 15 octobre, les membres de la commission se sont réunis lors de séances de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE144822047 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Depuis 2008, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau a introduit l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchée comme alternative stratégique pour le renouvellement des réseaux d'eau secondaires. La réhabilitation des conduites comporte de nombreux avantages dont la réduction des coûts, une réalisation des travaux plus rapide, la réduction des perturbations aux

infrastructures environnantes, le maintien de la circulation la majorité du temps d'exécution des travaux, une diminution des impacts négatifs sur les citoyens lors des travaux, une diminution de la disposition des sols et matériaux d'excavation, ainsi qu'une remise en état rapide des lieux.

Compte tenu que l'utilisation de ces techniques est relativement nouvelle à la Ville de Montréal et que cette nouvelle technologie est en constante évolution, l'expertise interne est en développement et souvent insuffisante. Ainsi, le recours à l'expertise externe spécialisée en réhabilitation permettra d'apporter un support technique et d'assurer le contrôle qualité dans la réalisation de tels projets.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites secondaires d'égout ou d'aqueduc sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

L'appel d'offres a été publié du 9 au 25 juin 2014. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 22 décembre 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 17 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Un addenda a été émis en date du 17 juin 2014 afin de répondre aux questions reçues de la part des preneurs du cahier des charges. Il importe de souligner que ces précisions n'avaient aucun impact sur les prix des contrats.

Sur onze preneurs du cahier des charges, quatre firmes ont déposé une soumission et sept n'en ont pas déposé. En ce qui concerne les motifs de désistement, une firme s'est désistée pour manque de ressources et six fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement.

Il s'agit ici d'ententes-cadres à taux horaire par catégorie d'employés. Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacun des contrats cadres et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Ils ont rapidement fait consensus sur la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier

Ils ont bien compris que les deux contrats de ce dossier portaient sur l'expertise professionnelle liée, d'une part, au chemisage des conduites d'aqueduc et, d'autre part, au chemisage des conduites d'égout. Bien que semblables en apparence, ces contrats ne le sont pas puisque les techniques utilisées pour la surveillance des travaux sont différentes selon les types de conduites

Ils ont, enfin, manifesté leur étonnement face aux bas taux horaires soumis par un des adjudicataires proposés.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat 2 de services professionnels de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE144822047 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.